



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Comité directeur		
<input type="checkbox"/> RÉOLUTION <input checked="" type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE LANGAGE ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Modification du délai de candidature à la présidence	N°	A5
		<i>(à remplir par le Comité directeur)</i>	
DÉVELOPPEMENT	<p>L'Assemblée des délégué-es décide : le délai pour les candidatures à la présidence est fixé au dimanche 2 juin à 23.59 (plutôt que le délai statutairement prévu au 14 juin).</p>		
JUSTIFICATION <i>(si applicable)</i>	<p>L'élection de la présidence est une élection d'orientation. Pour disposer de suffisamment de temps pour les discussions avec les candidat·es et au sujet des candidatures ainsi que permettre aux sections et CoRes de mener des auditions avec les candidat·es, il faut plus que les 14 jours qui seraient autrement laissés d'après l'échéance statutaire. La nouvelle proposition aurait pour effet de prolonger ce temps d'audition à 27 jours.</p>		

À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR	Accepter
JUSTIFICATION <i>(si applicable)</i>	



À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

LIEU DE L'AD	Frauenfeld	DATE DE L'AD	21.04.2024
DATE LIMITE POUR DÉPÔT	07.04.2024	DATE DE DÉPÔT	06.04.2024
NÉCESSITÉ D'UNE MOTION D'ORDRE	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
RÉSULTAT	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ <input type="checkbox"/> RETIRÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ AU PROFIT DE _____		
DÉTAIL DU VOTE (si applicable)	OUI _____ NON _____ ABSTENTION _____		
REMARQUES :			